

Grille de sélection du dispositif :	77.03.01 Coopération pour encourager le développement des systèmes de qualité
Date de passage en comité de suivi	13/12/2024



Principes de sélection	Critères de sélection	Notes maximum	Méthodologie de calcul des points, le cas échéant
Principe 1 : démarche multi SIQO et valorisation de démarches territoriales multiproduits	Campagne de promotion regroupant au moins 2 produits sous SIQO avec une identité commune portée par une seule structure	5	Maximum 10 points par principe 0 : critère inexistant 3 : critère rempli 5 : critère dépassé (+2 produits sous SIQO)
	Campagne de promotion s'inscrivant dans une démarche territoriale collective (zone géographique, plusieurs structures/ODG) impliquant plusieurs produits sous SIQO	10	Maximum 10 points par principe 0 : inexistant 2 : insuffisant 4 : assez bien 6 : bien 8 : très bien 10 : excellent
Principe 2 : Stratégie de communication	Cohérence du prix et des supports de communication utilisés par rapport à l'ambition de la filière et au public cible (selon dire d'expert)	5-10	Maximum 10 points par principe 0 : inexistant 2 : insuffisant 4 : assez bien 6 : bien 8 : très bien 10 : excellent
	Existence d'une Qualité de la stratégie de communication pluriannuelle (minimum 3 ans) identifiant les cibles, les moyens et l'évaluation	10	Maximum 10 points par principe 0 : inexistant 2 : insuffisant 4 : assez bien 6 : bien 8 : très bien 10 : excellent
Principe 3 : Adéquation avec la politique régionale	Présence de critères de durabilité dans le cahier des charges du SIQO (ou en projet) dont aspects environnementaux	5	Maximum 10 points par principe 0 : inexistant 3 : assez bien 5 : excellent
	Promotion de l'agriculture biologique	10 5	0 : critère inexistant 5 : critère rempli
	Promotion d'un signe de qualité nouvellement reconnu (à partir du 01/01/2018)	10 5	1 : critère inexistant 5 : critère rempli
	Promotion d'une filière en difficulté (baisse conjoncturelle des prix, des volumes commercialisés ou produits sur décision interne de la Région)	10	
	Seuil de sélection	10	
	Total		

Les notes appliquées à chaque principe pourront aller de 0 à 5 ou 10 points selon les critères.
Sélection à 10 points minimum
En cas d'ex-æquo, les dossiers seront classés selon la note obtenue au principe 3 puis 2 puis 1.

Justification de la modification: Face à la complexité de départager les dossier de l'appel à projets 2024 avec une notation binaire (0 ou 5 ou 0 ou 10), l'Autorité de gestion régionale a souhaité revoir le système de notation.